AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (3) ItemMarie Moret à Gaston Ganault, 24 février 1888

Marie Moret à Gaston Ganault, 24 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation3 p. (437r, 438r, 439r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Gaston Ganault, 24 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45240

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>24 février 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Ganault, Gaston (1831-1894)</u>
Lieu de destination46, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris
Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméMarie Moret remercie Ganault pour son information sur la possibilité qu'a Dequenne de devenir gérant désigné. Elle lui confie qu'elle songe à remettre la gérance au triumvirat composé d'Eugène André, Dequenne et Pernin, solution qui conviendrait aux « trois dissidents ». Elle lui communique la copie de la lettre qu'elle a écrite à Tisserant à ce sujet. Il est question de consulter Vavasseur, qui avait déjà été consulté pour la rédaction du pacte statutaire, bien qu'il ait été oublié à l'occasion de l'envoi du faire-part du mariage de Godin et de Moret et du faire-part de décès de Godin : elle demande à Ganault s'il peut aller le voir ; elle l'interroge sur le montant des honoraires et lui rappelle que Vavasseur avait demandé 4 000 F pour donner son avis sur la rédaction des statuts rédigés par Tisserant et que ce dernier lui apporta seulement 2 000 F ; elle se demande si Vavasseur leur en a gardé de la rancœur. Elle signale qu'elle pourrait aussi demander conseil à Georges Coulon, conseiller d'État, directeur général des Postes. Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

<u>Consultation juridique</u>, <u>Familistère</u>, <u>Finances personnelles</u> Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Association coopérative du Familistère
- Coulon, Georges (1838-1912)
- Dequenne, Charles (1867-1922)
- Pernin, Antoine
- Tisserant, Alexandre (1822-1896)
- Vavasseur, Auguste (1823-1905)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 24/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023